

II.

De Monts promet de faire prêcher la foi dans l'Acadie.

Mais la condition essentielle de tous ces privilèges, c'était, comme le fait remarquer Champlain, d'y planter la foi catholique, apostolique et romaine. Aussi Henri IV insista-t-il, dans ses lettres, sur cette obligation imposée à son lieutenant général. " Etant mû d'un zèle singulier, " avant toute autre considération, dit-il, et d'une dévote et ferme résolution, que nous avons prise avec l'aide et l'assistance de Dieu, auteur, " distributeur et protecteur de tous les royaumes : de faire instruire au " christianisme les peuples qui habitent en ces contrées, qui sont des gens " barbares, athées et sans religion ; de les tirer de l'ignorance ou de l'in- " fidélité où ils sont, de les amener à la créance de notre foi, et de les " convertir à la profession de notre religion : nous vous avons établi " (sieur de Monts) lieutenant général pour représenter notre personne en " ces pays et pour en faire instruire les peuples à la connaissance de Dieu " et, par votre autorité et toutes autres voies licites, les amener à la " lumière de la foi et à la pratique de la religion chrétienne." Ces lettres furent données à Fontainebleau le 6, ou, selon d'autres, le 8 novembre 1603.

III.

De Monts s'établit à Ste. Croix avec sa recrue.

De Monts, qui n'était pas en état de fournir seul aux frais de ce nouvel établissement, continua la société que son prédécesseur avait formée avec des marchands de Rouen, de la Rochelle, de Saint-Malo et assembla des soldats et des hommes de toute sorte de métiers. Pour mieux assurer le succès de son expédition, en profitant des conseils et de l'expérience de Champlain, il lui proposa de l'accompagner à l'Acadie, ce que l'autre accepta avec plaisir. Le sieur de Poutrincourt, dont nous aurons bientôt occasion de parler, se joignit aussi à de Monts, mais dans l'intention de voir d'abord le pays, d'y obtenir de lui une concession, en vertu de sa commission royale, et de s'y fixer ensuite. Par les ordres du sieur de Monts, on équipa deux navires, dont l'un, sur lequel il s'embarqua avec Poutrincourt, partit du Havre le 7 mars 1604, et l'autre mit à la voile le 10 suivant. Ils portaient environ cent personnes et avaient des vivres pour hiverner. La navigation fut assez prompte. De Monts arriva à l'Acadie au commencement de mai, et, ayant rencontré une petite île qui lui parut propre à un établissement, il s'y arrêta, s'y logea assez commodément, et la nomma *Sainte-Croix*. Comme cette île n'a qu'une demi-lieue de circuit, elle fut bientôt toute défrichée ; on y sema incontinent du blé, qui produisit une récolte très-abondante. Poutrincourt avait suivi